

Informations de base	
2006/2682(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les relations euro-méditerranéennes Subject 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale	

Acteurs principaux	
Commission européenne	DG de la Commission Relations extérieures
	Commissaire FERRERO-WALDNER Benita

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2007	Débat en plénière		
15/03/2007	Décision du Parlement	T6-0075/2007	Résumé
15/03/2007	Résultat du vote au parlement		
15/03/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2682(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0080/2007	14/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0084/2007	14/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0090/2007	14/03/2007	

Proposition de résolution		B6-0092/2007	14/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0094/2007	14/03/2007	
Proposition de résolution		B6-0096/2007	14/03/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0075/2007	15/03/2007	Résumé

Résolution sur les relations euro-méditerranéennes

2006/2682(RSP) - 15/03/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une Résolution sur les relations euro-méditerranéennes soulignant l'opportunité de renforcer la dimension politique du voisinage vers le sud dans le but d'établir des relations stables, fondées sur des valeurs communes et partagées avec les nouveaux voisins de l'Europe élargie.

Considérant que le développement de la PEV ne peut se limiter à la mise à jour des accords d'association et de coopération avec chacun des pays concernés, les députés invitent tous les partenaires à relancer et mettre à jour les objectifs stratégiques et politiques du processus de Barcelone, y compris la création des réseaux de coopération et la promotion de l'intégration régionale Nord-Sud et Sud-Sud. La Commission et les pays partenaires sont invités à concrétiser davantage le rapport entre la PEV et le partenariat euro-méditerranéen en ajoutant de nouveaux accords et programmes multilatéraux en matière d'énergie et de transport et en renforçant ceux existants. Etant donné la vulnérabilité de la région euro-méditerranéenne d'un point de vue environnemental et plus précisément en termes de changement climatique, les députés demandent à la Commission de proposer un plan d'action sur les énergies renouvelables pour cette région.

La nécessité de relancer le processus de paix au Proche-Orient, en tenant compte de la gravité de la situation sur le plan politique et humanitaire est réaffirmée. Apportant son soutien à la perspective d'une conférence internationale permettant un règlement régional et final du conflit, le Parlement estime que le conflit au Proche-Orient ne pourra être réglé que par la négociation d'un accord de paix ferme et définitif, tel que le prévoit la feuille de route, à savoir sans conditions préalables, fondé sur l'existence de deux États démocratiques, souverains et viables, vivant en paix côte à côte, à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues.

Le Parlement insiste sur l'importance du dialogue entre les cultures et les religions en réaffirmant la nécessité du respect des valeurs communes et le développement de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme. Il souligne qu'aucun acte terroriste ne saurait être justifié par la poursuite d'objectifs politiques ou religieux et que la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier la stigmatisation d'aucune culture, civilisation ou religion en particulier. Tous les pays devraient se conformer à leur obligation juridique de respecter les droits humains et le droit humanitaire international dans la lutte contre le terrorisme.

En outre, le Parlement ;

- demande à la Commission de tout mettre en œuvre pour la mise en place de comités « démocratie-droits de l'homme » avec tous les pays signataires de plans d'action de la PEV et insiste sur la nécessité d'aborder la question des droits des femmes dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen ;

- réaffirme l'importance d'une politique sociale créatrice d'emploi, surtout pour les jeunes, notamment par l'instauration d'un climat favorable à l'accroissement des investissements étrangers directs et l'encouragement des jeunes à créer de nouvelles entreprises au niveau local par la mise à disposition d'instruments appropriés, tels que les microcrédits ;

- souligne l'importance d'une politique de formation et d'éducation et appelle au développement des échanges culturels, universitaires et scientifiques dans la zone euro-méditerranéenne ;

- demande au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements des pays partenaires de donner une importance majeure aux problèmes de l'environnement et notamment de faire face aux conséquences de la concentration urbaine et des activités industrielles et commerciales des deux côtés de la Méditerranée ;

- demande à la Commission et aux États membres de promouvoir le respect des droits sociaux et syndicaux dans la mise en œuvre de son aide financière et technique aux pays partenaires;

- invite la Commission de mettre en œuvre un programme régional pour la construction d'un espace social et euro-méditerranéen, basé sur un dialogue social entre tous les partenaires ayant comme objectif prioritaire l'emploi;

- insiste sur la nécessité d'une politique européenne commune en matière d'immigration et d'asile et d'un renforcement de la gestion des flux migratoires. Les députés demandent une augmentation de l'enveloppe financière allouée à l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) et aux projets liés à la politique d'immigration en Méditerranée, ainsi qu'un renforcement de ses capacités à faire respecter les droits de l'homme ;

- invite les États membres de l'UE et leurs partenaires méditerranéens à effectuer les études nécessaires pour la transformation de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat en une Banque euro-méditerranéenne de développement ;

- invite le Conseil, la Commission et les pays partenaires à continuer à travailler pour une intégration graduelle des marchés énergétiques euro-méditerranéens. La coopération pour la sécurité d'approvisionnement énergétique dans la région méditerranéenne doit être renforcée par des mesures concernant la diversification des ressources domestiques énergétiques, la promotion de l'efficacité énergétique, le développement des nouvelles technologies sans danger pour les populations et pour l'environnement, des activités sur la recherche et le développement ainsi que par le renforcement des opportunités financières pour les projets énergétiques durables.

- réaffirme enfin la nécessité de donner un nouvel élan au processus de partenariat, en particulier par une relance de l'APEM, comme cadre démocratique de l'action parlementaire.